2e Année.—N° 16 PARAIT LE SAMEDI 16 janvier 1886

SISTERON-JOURNAL

Politique, Commercial & d'Annonces

ABONNEMENT
Payable d'avance :
4 fr. par An

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12

Aug. TURIN, Imprimeur-Gérant

ANNONCES :
Judiciaires (la ligne) 0,20 c.
Commerciales : à forfait.

AVIS
Aux Prétendants

—o—

Les prétendants trouvent sans doute que la République ne s'occupe pas assez d'eux ; ils s'efforcent de se rappeler à son souvenir.

Le comte de Paris qui, jusqu'ici s'était systématiquement enfermé dans un mutisme aussi obstiné que prudent, vient tout à coup de prendre la parole à l'occasion de la mort de M. de Falloux.

On sait que ces lettres de condoléance aux familles de ses fidèles étaient la manifestation habituelle et préférée de l'autorité royale d'Henri V.

Le comte de Paris s'avise de reprendre la tradition royale et il écrit à la famille de M. de Falloux, comme son prédécesseur écrivait aux héritiers de M. de Larcy.

En même temps, le prince Victor qui, sans attendre la mort de son père, se pose en héritier de la couronne impériale, répondant aux délégués des comités bonapartistes de Paris, a hautement affirmé « qu'en dehors des Napoléon on n'arriverait qu'à des expédients sans durée », et que « la solution définitive et digne de la France ne pouvait émaner que de l'appel au peuple. »

Jusqu'ici la République a dédaigné ces manifestations, *De minimis non curat proetor*. Elle se doit aux choses sérieuses.

Mais si, il y a trois ans, le prince Napoléon a, par son manifeste, compromis les princes d'Orléans, cette fois le comte de Paris pourrait bien, à son tour, compromettre les Bonaparte et obliger le gouvernement à les englober tous dans les mêmes mesures de sécurité publique.

On a des preuves de l'ouverture des hostilités contre la République. On connaît le rôle prépondérant qu'a joué dans la direction de la campagne électorale M. Lambert de Sainte-Croix, le ministre de l'intérieur *in partibus* du comte de Paris.

On se rappelle que, plus tard, à la Chambre, les droites qui, d'abord, reculaient devant l'évacuation du Tonkin, sur un mot d'ordre mystérieux, mais dont l'origine est connue, ont fini par émettre un vote qui entraînait cette évacuation, lorsqu'elles ont cru que ce vote créerait à la République des embarras et des dangers sérieux.

Est-il possible de laisser passer ces manifestations sans réponse? Peut-on se laisser provoquer ouvertement par des personnages qui ne tiennent aucun compte des verdicts solennels rendus par le corps électoral depuis quinze ans?

Au reste, les monarchistes eux-mêmes se sont servi de tout temps des lois d'expulsion. En 1831, Louis-Philippe bannissait à perpétuité les Bourbons en la personne de Charles X et de ses descendants. La famille Bonaparte subissait le même sort. Le premier acte du second empire a été de proscrire les d'Orléans et de confisquer leurs biens. Faut-il rappeler la déportation en masse du parti républicain ?

Le gouvernement de la République s'est montré jusqu'ici plus généreux ou plus imprudent. Il en est récompensé par des conspirations et des provocations.

Quand songera-t-il à se défendre?

X—X.

INFORMATIONS

—o—

M. Paul Bert, qui vient d'être nommé résident général au Tonkin, doit s'embarquer sur le courrier de Chine partant de Marseille le 2 février. Le personnel de la résidence, déjà formé, prendrait également passage sur le même paquebot.

Le *XIX Siècle* dit que M. Paul Bert a une mission temporaire de six mois au bout de laquelle il croit avoir achevé l'organisation de notre protectorat en Annam et au Tonkin.

Le *Voltaire* dit encore que M. Paul Bert reviendra de l'Indo-Chine pour une mission plus vaste.

—

Le conseil des ministres a arrêté le texte de la déclaration ministérielle. Ce document traitera principalement trois questions : réforme financière, règlement des opérations coloniale, nouvelle direction à donner au personnel administratif. La déclaration ne fera pas d'allusion à l'amnistie.

—

La commission des tarifs de douanes a reçu communication d'une lettre de la chambre syndicale des grains de Paris.

Cette chambre demande 6 francs de droits sur les grains, au moins jusqu'en 1892, c'est-à-dire à l'expiration des traités de commerce. Elle demande également la protection de la meunerie française.

Elle demande la dénonciation du traité de commerce avec l'Italie.

—

M. Barrême, préfet de l'Eure, a été trouvé assassiné dans un train, près de Maisons-Laffite.

Le vol a été le mobile du crime.

M. Barrême, qui était un administrateur intelligent et dévoué, est vivement regretté au ministère de l'intérieur.

Il était marié et père de famille.

© VILLE DE SISTERON

AU PARLEMENT

—o—

Chambre des Députés

—

Mardi, 12 janvier. --- L'ouverture de la session ordinaire a eu lieu sous la présidence de M. Pierre Blanc, doyen d'âge, qui a prononcé une allocution fort applaudie, dans laquelle il fait appel à l'union de toutes les fractions du parti républicain. Il a appelé l'attention de la Chambre sur les souffrances que le travail et l'industrie endurent, et l'a invitée à apporter un remède à cette triste situation, en faisant surtout de la bonne politique d'affaires, en hâtant le vote des lois économiques les plus urgentes. Il termine en disant que la réélection de M. Grévy à la présidence de la République était une garantie pour la stabilité des institutions républicaines.

La Chambre procède ensuite à l'élection de son bureau pour l'année 1886 : M. Floquet est nommé président. MM. A. de La Forge, Buyat, Lefèvre et Casimir Périer sont élus vice-présidents. MM. Madier-Montjau et Margaine sont proclamés questeurs; le troisième sera nommé jeudi. Les secrétaires sont MM. Thiessé, Bovier-Lapierre, Dutailly, Brousse, Etienne, Compayré, de Lamarzelle et Arnoux, ces deux derniers de la droite.

La séance est levée.

Jeudi 14. --- Séance remplie par l'élection de M. Nadaud, comme questeur, puis le speech obligatoire de M. Floquet, remerciant ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait en le désignant, pour la troisième fois, pour le poste de président de la Chambre. M. de Freycinet donne lecture du Message présidentiel.

—o—

Sénat

—

Nos vénérables pères conscrits se sont réunis mardi pour entendre la lecture du discours de leur doyen d'âge, M. Carnot, et se sont ensuite ajournés à jeudi pour la nomination des membres du bureau.

Le Sénat a renouvelé son bureau jeudi. M. Le Royer est élu président. MM. Humbert, Peyrat, Teisserenc de Bort et Magnin, vice-présidents. Gustave Denis, Barbey, Verninhac, Frezoul, Guyot-Lavaline et Clément, ce dernier de la droite, secrétaires. Corbon, Rampon et le général Pélissier, questeurs.

M. Demole, ministre de la justice, donne lecture du message du président de la République et la séance est levée.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que nous venons de nous assurer la collaboration du citoyen Jean Coulet, l'auteur bien connu des *Gueux*, et un de nos meilleurs confrères de la presse méridionale. Nous commençons aujourd'hui, par *Un Condamné à Mort*, une série de Contes réalistes qui viennent compléter et élargir l'œuvre du journaliste politique. Nous continuerons par le *Petit Jean, Une Femme qui se venge*, etc., etc.

CONTES RÉALISTES

Un Condamné à Mort

—o—

Ce jour-là, le 5 novembre 1876, il y avait beaucoup de gens aux abords de la Cour d'assises. De tous côtés on voyait encore des groupes d'hommes et de femmes qui se pressaient, venant ainsi grossir la masse curieuse qui était là depuis l'aube. Je ne m'expliquai guère ce qui pouvait y avoir de si intéressant pour amener pareille foule sur la place.....

A mon tour, je me mis au rang de ce petit peuple, et j'appris bientôt qu'on devait juger, ce jour même, un assassin.

Quelques vieilles femmes, venues de loin pour assister aux débats, s'impatientaient; elles avaient hâte de savoir le verdict.

En attendant, les discussions allaient bon train, les langues s'envenimaient, et les heures s'envolaient plus vite!

Des femmes — les plus austères — disaient que l'assassin méritait bien la guillotine, attendu, d'après leur dire, que c'était un fainéant, un propre à rien, un saoûlard, et que sais-je encore!

D'autres — plus raisonnables — pensaient le contraire. Elles l'avaient connu et elles savaient que l'homme qui allait comparaître devant la justice était un excellent cœur, et qui avait beaucoup souffert.

Puis les petits bourgeois se mêlaient à la conversation... Eux, étaient pires... Ils ne pouvaient même comprendre que la justice française s'abaissât jusqu'à juger les assassins.

— A quoi peut donc servir aux avocats de dépenser leur talent oratoire pour ces misérables, ces prolétaires sans le sou..... Mieux vaudrait qu'aussitôt pris on les pende!...

Tel est le langage que tenaient ces messieurs à redingote noire.

Aussi toutes ces conversations ne me laissaient pas sans réflexions...

J'apitoyais le sort de l'accusé... Et je répugnai même d'entrer dans ce lieu où sont les vrais coupables... Bref, on ouvrit les portes du Grand Tribunal, et ce ne fut pas sans émotion que j'y suis entré.

*
* *

La salle était bien garnie. Les tribunes regorgeaient de dames à robes de soie. En bas, c'est-à-dire au parterre, il y avait le vrai peuple : d'hommes, de femmes, et de jeunes enfants, tous déguenillés.

Tout à coup, un violent coup de sonnette se fit entendre; c'était le nouveau président du tribunal qui faisait sa rentrée, dans sa longue robe rouge. Tous les yeux se fixèrent sur lui, car il avait pour lui, ce que beaucoup de juges n'ont pas : la renommée d'être juste.

Puis vinrent les autres juges.

A ce moment, l'accusé franchit le seuil de la porte entre deux gaillards gendarmes.

C'était un homme de haute taille et fortement charpenté. Une grande impression de tristesse se lisait sur son pâle visage, et l'on devinait aisément les souffrances endurées et les privations quotidiennes. Ses longs cheveux étaient gris.

A son entrée, il releva doucement la tête... Quand il vit cette masse houleuse qui était là, attendant avec impatience le châtiment qui allait le frapper, ses yeux coulèrent à flots, ses jambes fléchirent.

La salle devint alors plus calme, moins tyrannique.

Et on commença l'audience.

JEAN COULET.

(La suite au prochain numéro.)

CHRONIQUE

LOCALE ET RÉGIONALE

—o—

De nombreuses lettres de félicitations et d'encouragement nous arrivent sur *Sisteron-Journal*. Les Sisteronnais qui habitent d'autres villes sont heureux de recevoir *leur journal*, qui leur apporte chaque dimanche les nouvelles du pays et quelque chose des amis qu'ils ont laissés au sol natal.

Citons entr'autres un paragraphe d'une des dernières reçues; elle émane d'un compatriote et ami, qui n'a jamais cessé, non plus, d'être vraiment sisteronnais :

Marseille, 14 janvier 1886.

« Mon cher Turin,

. . . . . .

« Je te félicite sur *Sisteron-Journal*. A toi revient l'honneur d'avoir créé dans notre bonne

© VILLE DE SISTERON

ville la première feuille politique et littéraire.

« Ton format est mignon, coquet. Tu as lancé un journal joujou. Et, ma foi! à en voir la composition et le luxe typographique on serait loin de penser qu'il sort d'une imprimerie improvisée comme la tienne.

« De temps à autre j'aurai recours à l'hospitalité de tes colonnes.

. . . . . .

« Cordiale poignée de mains.

« E. C. »

—

L'abondance des matières nous oblige, à notre grand regret, à ajourner le commencement de la publication de notre *histoire locale*.

—

M. H. Suquet, député des Basses-Alpes, a quitté Sisteron jeudi dernier, se rendant à Paris pour la reprise des travaux parlementaires.

—

Jeudi prochain, 21 courant, aura lieu, au Casino, un grand Bal, donné par les jeunes gens de la Classe 1885.

De nombreuses invitations ont été lancées, et nos renseignements particuliers nous permettent d'affirmer que ce bal, le premier de la saison, sera très brillant.

—

Nous avons la satisfaction d'annoncer que les auteurs du vol commis à l'église paroissiale de notre ville, dans la nuit du 30 au 31 décembre dernier, sont actuellement sous les verroux.

Trois d'entr'eux auront à rendre compte de leurs méfaits aux prochaines assises.

Tous les objets volés ont été retrouvés. Mais dans quel état, bon Dieu! Ostensoirs, calices, patènes, ciboires, ont été aplatis et déformés par ces vandales, pour pouvoir être plus facilement dissimulés.

Cette capture fait le plus grand honneur à la police.

—

Au Palais, l'affaire C...-G..., avait attiré un nombreux auditoire.

Me Martin, du barreau de Gap; MMes Allègre, Beïnet et Charnier, du barreau de Sisteron, se sont distingués par d'éloquentes et habiles plaidoiries.

La partie la plus intéressante de l'audience a été remplie par un énergique et brillant réquisitoire du ministère public.

—

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES

—

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

—

Résultats généraux pour l'ensemble des départements pendant le mois de novembre 1885 :

Versements reçus de 80,198 déposants, dont 16,866 nouveaux . . .	9,418,739 26
Remboursements à 25,333 déposants, dont 6,271 pour solde.	7,327,603 62
Excédent des versements	2,091,135 52

Opérations effectuées dans le département des Basses-Alpes pendant le mois de décembre 1885 :

Versements reçus de 338 déposants, dont 94 nouv. .	58,502 »
Remboursements à 83 déposants, dont 20 pour solde	29,230 11
Excédent des versements. .	29,271 89

Le directeur des Postes et Télégraphes du département des Basses-Alpes,

A. Gautier.

AU BOIS

—

J'entendais deux belles petites.
L'une disait : — « Allons au bois
Voir les dernières marguerites. »
— « Non, disait l'autre, une autre fois;

« Gaston m'attend, ma toute chère;
Je rentre vite, je le dois. »
— Comment? riposte la première,
Tu ne veux pas venir au bois?

« Viens au bois; le soleil d'automne
Resplendit encore une fois...
Veens le voir, tandis qu'il rayonne,
A travers les arbres du bois.

— « Venir au bois, cela me tente,
Mais Gaston gronderait je crois...
Décidément, non, ma charmante,
Je ne peux pas venir au bois! »

— « Viens au bois, car demain septembre
Cède la place aux premiers froids;
Il nous faudra garder la chambre...
Viens faire tes adieux au bois!

— « Allons au bois! Ce mot renferme
Tout un poème,, je le crois...
Mais Gaston m'apporte mon terme;
Je ne peux pas venir au bois! »

— « Viens au bois, autour de nos chaises
Les galants tourneront cent fois... »
Gavroche leur cria : — « Punaises!
Au bois de lit! c'est votre bois! »

MARIGNAN D'AUBORD.

ÉTAT-CIVIL

Du 9 au 15 janvier 1886

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Entre M. Marie-Célestin-Calixte Turcan et Mlle Julie-Clémence Verger.

DÉCÈS

M. Warnier, Nicolas-Joseph, 76 ans. — Mme Claudine Quillery, 70 ans.

MENUS PROPOS

—

Les révolutions sont des abcès qui finissent par empoisonner le sang de la nation, si le chirurgien n'en pratique au moment propice.

*
* *

Pensée d'un Chartreux :

« La vie est une épigramme dont la mort est la pointe. »

REVUE FINANCIÈRE

—o—

Paris, 14 janvier 1886.

La campagne de hausse, rigoureusement menée depuis le commencement du mois, a porté les rentes françaises à 81 30 pour le 3 0/0, 83 40 pour l'*Amortissable* et 110 40 pour le 4 1/2 0/0 *nouveau*.

Le *Crédit foncier* s'avance aussi, regagnant, chaque jour, une partie de son coupon. Il cote 1335 francs. Les prêts consentis dans la huitaine s'élèvent à 2,242,828 francs, dont 2,084,500 francs de prêts hypothécaires et 218,328 francs de prêts communaux.

Les obligations du *Crédit foncier* sont très demandées.

Actuellement, on n'a que 135 francs à verser pour acquérir une obligation 1880 non libérée; pour achuérir une obligation 1885 non libérée il suffit de verser 90 francs. On aura encore 345 fr. à verser, mais par paiements largement espacés.

La *Société générale* reste à 448 75.

Une des meilleures formes de la prévoyance, c'est l'assurance sur la vie. Mais il faut réserver ses préférences pour les compagnies françaises et se tenir ep garde contre les prétendus avantages offerts par les compagnies étrangères. Tout de ce côté que fantasmagorie et illusion.

La *Banque d'escompte* est sans changement à 445.

Les *Dépôts et Comptes courants* sont à 597 50. Le bilan au 31 décembre 1885 est très favorable.

Le *Crédit Lyonnais* est toujours délaissé.

Beaucoup d'achats en actions de chemins de fer, et parmi les obligations citons celles des chemins de fer économiques au cours de 340 francs.

L'imprimeur-gérant, TURIN.

© VILLE DE SISTERON

BOULANGERIE
H. PELLEGRIN
Rue Droite
SISTERON

Pains en tous genres

GRAINS ET SONS

VIVRES MILITAIRES

GROS ET DÉTAIL

E. CHAUVIN

HORLOGERIE — BIJOUTERIE

Horloges, Pendules, Réveille-Matin
MONTRES
OR, ARGENT & MÉTAL
Articles de Mariage
Rue DROITE, SISTERON

TRANSPORTS POUR TOUS PAYS
Voitures d'occasion
SERVICE A VOLONTÉ

PRIX TRÈS MODÉRÉS

A. PONS
Place de la Grand'Ecole
et rue de Leuze
SISTERON

GRANDE CHAPELLERIE
Chapeaux Feutres pour Dames & Fillettes
NOUVEAUTÉS & FANTAISIES

RÉPARATIONS EN TOUT GENRE

RÉPARATIONS EN TOUT GENRE

LIEUTIER Fils
Rue Mercerie
SISTERON

MAISON
L. CHRESTIAN
Fondée en 1790
Confiserie et Patisserie
VINS FINS et LIQUEURS
Desserts Assortis
POUR NOCES ET BAPTÊMES

IMPRIMERIE NOUVELLE

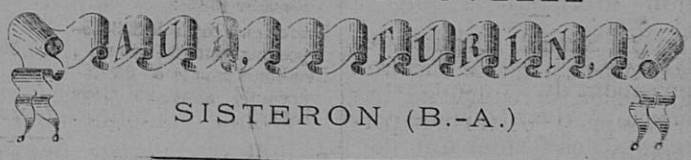

SISTERON (B.-A.)

TRAVAUX
de Commerce
ET DE LUXE

IMPRIMÉS
En couleur

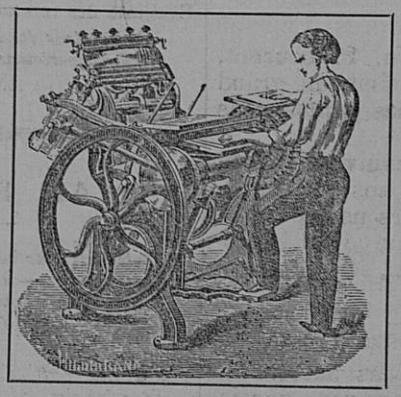

LETTRES
de mariage

BILLETS
De naissance

ÉTIQUETTES

CARTES
D'ADRESSE

LA MINERVE
Machine spéciale pour Cartes de visite à la Minute

MACHINE AMÉRICAINE A BRAS

AFFICHES DE TOUT FORMAT

A la Palette d'Or
J. HONNORAT
Peintre-Décorateur
—o—
ASSORTIMENT DE PAPIERS PEINTS
Dorure et Vitrerie
ENCADREMENTS BOIS ET MARBRE

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Atelier
RUE DROITE, SISTERON

BOUQUETS DE NICE NATURELS
FLEURS ASSORTIES
Bouquets blancs, Camélias et Orangers
pour mariées
PRIX MODÉRÉS
L. Astier
RUE DROITE, SISTERON
Livraison en 4 jours

Culture Horticole
Arbres fruitiers et d'ornement
GRAINES
Potagères, Fourragères et de Fleurs

GROS — DÉTAIL

J.-B. ROLLAND
SISTERON

Certifié conforme : Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,

© VILLE DE SISTERON